

Sujet : [INTERNET] Questions et remarques - Enquête publique - projet de plateforme multimodale - Société Carrières de Vignats - Le Val d'Hazey (Eure,27)

De : Générations Val d'Hazey < >

Date : 03/05/2022 17:04

Pour : "pref-projet-carrieresvignats@eure.gouv.fr" <pref-projet-carrieresvignats@eure.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Veillez trouver ci-dessous un certain nombre de remarques et de questions concernant le projet d'implantation de plateforme multimodale de la société Carrières de Vignats sur la commune de Le Val d'Hazey.

En vous remerciant pour la prise en compte de ces éléments et dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir Monsieur, mes salutations distinguées.

Cordialement,

Stéphanie TAGHERSOUT
Présidente de l'association Générations Val d'Hazey



1) Concernant les flux de circulation induits par ce futur port multimodal

Le but de la construction de ce port multimodal est la réduction des flux routiers vers la zone parisienne notamment.

> Si les flux routiers sont réduits sur l'axe Paris/Rouen/Le Havre de par la construction de ce port multimodal, ne risquent-ils pas, par voie de conséquence de se reporter et d'impacter fortement des communes comme Le Val d'Hazey, Gaillon et Saint-Aubin-sur-Gaillon qui ne semblent pas en mesure aujourd'hui d'être en capacité d'assurer à la fois la fluidification et la sécurisation des flux ?

> Quels sont les différents scénarii envisagés (ex : déviations par différents axes pour fluidifier le trafic, restrictions horaires etc.) pour pallier à ces difficultés ? (en dehors des quelques éléments énoncés dans le dossier, à savoir : les travaux sous le pont RD316...)

Pour rappel, le nombre de camions transitant chaque jour sur le site représentera **45 poids-lourds par jour, soit 90 passages**.

Si l'on se réfère aux données de trafic via le comptage 2019 du Département de l'Eure, l'estimation portera donc à 14 368 véhicules / jour dont 1165 poids-lourds sur la RD316 (au sud de la RD65) et 6667 véhicules / jour dont 468 poids-lourds sur la RD316 (au nord de la RD65).

Etant donné le trafic qui va augmenter avec l'activité de Skytech sur la RD65 (70 véhicules légers/jour et 18 poids-lourds par jour en plus, d'après les estimations de ladite entreprise en se basant sur une productivité normale et non au plus haut de son activité) et le trafic poids-lourds qui augmentera avec l'arrivée de

Carrières de Vignats et des sociétés qui viendront s'implanter pour profiter du port multimodal, certains secteurs d'habitations vont se retrouver au cœur de ce trafic routier dense, comme par exemple La Chartreuse, le quartier de la gare.

Notons par ailleurs que le port fluvial ne sera pas opérationnel au début de la période d'exploitation de ces entreprises, qui devront de fait se reporter sur le transport routier essentiellement. (considérant les contraintes du transport ferroviaire : priorité donnée au transport de voyageurs par exemple).

> Quelles sont les solutions apportées pour :

- **limiter le niveau sonore résultant du trafic routier,**
- **assurer la sécurité des piétons, cyclistes etc. empruntant ces axes (principalement la RD316 ici) ,**
- **désengorger les flux, notamment aux heures de forte affluence routière ?**

2) Concernant le niveau sonore de l'exploitation

Le dossier indique que la dernière mesure concernant le niveau sonore a été effectuée le 02 juin 2021, sur une période de 50 minutes, à 14h05.

Cette mesure sonore a été réalisée **sur une période sans activité sur le site** (la société Carrières de Vignats n'étant pas encore implantée, ni la société limitrophe Skytech).

Malgré l'absence d'activité sur le site, le **niveau sonore mesuré** est établi comme étant "**assez élevé**", puisque **supérieur à 40dB(A)**.

Parmi les bruits dominants, nous pouvons noter : le trafic routier (niveau élevé), les activités industrielles (niveau léger) et la nature environnante (niveau léger).

Nous savons qu'il existe des **sites d'exploitation Carrières de Vignats similaires à la plateforme multimodale** qui devrait être créée sur le site de Le Val d'Hazey, à savoir la plateforme de Honfleur (créée en 2008) et la plateforme de Petit Couronne (créée en 2018).

> Pourquoi ne pas avoir pris en compte le niveau sonore de ces sites afin d'effectuer une estimation du niveau sonore attendu lors de l'activité du site ?

> A titre comparatif, pouvez-vous nous donner les données relatives au niveau sonore sur ces plateformes avant exploitation, au début de leur exploitation (1ère année) et les derniers relevés disponibles à exploitation maximale ?

Par ailleurs, la proximité du projet avec les sites voisins comme BS Coatings, Skytech va indéniablement créer des **effets cumulés en terme de bruits**.

Si nous faisons confiance aux services de l'Etat afin qu'ils s'assurent qu'aucune entreprise ne dépasse individuellement le niveau sonore qui lui est imposé via la réglementation en vigueur, cela pose tout de même des problèmes en terme d'effets cumulés.

> Des estimations ont-elles été effectuées sur le niveau sonore attendu avec les implantations des Carrières de Vignats et Skytech, qui utiliseront la plateforme multimodale ?

Des habitations sont proches de ce secteur, à environ 350m, ne l'oublions pas...

Notons également que la société Carrières de Vignats va acquérir 13ha et n'exploitera que 7ha, **permettant ainsi à de futures entreprises de venir s'installer sur les 6ha restants**. Il est prévu de privilégier les entreprises qui auront besoin d'acheminer leurs matériaux par voie ferroviaire ou fluviale.

L'accumulation de toutes ces entreprises, indéniablement tournées vers le même type de secteur (industrie : matériaux pour le btp, plasturgie...) va créer des effets cumulés en terme de niveau sonore.

> Quelles sont les entreprises qui ont prévu d'effectuer ou ont déjà formalisé une demande d'implantation sur cette zone de 6ha restants ?

> Des estimations ont-elles été effectuées sur le niveau sonore attendu avec l'implantation de plusieurs sociétés appartenant au secteur industriel ?

Des habitations sont proches de ce secteur, à environ 350m, ne l'oublions pas...

3) Concernant la qualité de l'air

Aucune mesure n'a été effectuée par Atmo Normandie sur la commune de Le Val d'Hazey afin d'effectuer une estimation de la qualité de l'air sans activité de la société Carrières de Vignats. En effet, la station la plus proche se situe à Evreux, soit à 42km.

Nous savons que l'activité associée aux Carrières de Vignats va pourtant engendrer la production et l'envol de poussières.

Ces poussières peuvent provenir :

- des opérations de manutention (chargement, déchargement et transport) des matériaux minéraux,
- du trafic de transport de matériaux, avec remise en suspension des poussières déposées sur la piste,
- des activités de traitement (concassage-criblage des matériaux inertes).

L'impact des poussières pour les habitations aux alentours est considéré comme faible à modéré (avec un impact plus sensible sur le chemin de halage, plus proche du site d'exploitation et sous les vents dominants).

De manière générale, les poussières sont considérées comme gênantes ou dangereuses pour la santé, notamment sur les personnes ayant des difficultés respiratoires, les enfants et les seniors.

> Pourquoi ne pas avoir pris en compte le niveau de la qualité de l'air sur les plateformes Carrières de Vignats de Honfleur ou Petit Couronne afin d'effectuer une estimation du niveau de poussières attendu lors de l'activité du futur site de Le Val d'Hazey ?

> A titre comparatif, pouvez-vous nous donner les données relatives à la qualité de l'air sur ces plateformes avant exploitation, au début de leur exploitation (1ère année) et les derniers relevés disponibles à exploitation maximale ?

> Pourquoi ne pas avoir effectué une mesure de la qualité de l'air avant toute génération d'activité sur le site ?

Par ailleurs, les sources d'émissions atmosphériques (hors poussières minérales) sur le site seront : les moteurs à combustion (générateurs de gaz à effet de serre).

> Quel est le contexte local en matière d'émissions de gaz à effet de serre ? Nous n'avons trouvé aucune donnée chiffrée sur ce point.

> Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les sources d'émissions de gaz à effet de serre sur le secteur de Le Val d'Hazey et quelle est la stratégie locale de réduction. Cela nous paraît important avec l'arrivée de nouvelles entreprises sur le secteur, permise par la création de ladite plateforme multimodale.

4) Concernant le chemin de halage

Pour des raisons de sécurité, il est prévu une fermeture du chemin de halage (chemin de promenade le long de la Seine) en semaine.

La société Carrières de Vignats s'est engagée auprès de VNF à maintenir l'accès à ce chemin les week-ends et jours fériés.

Nous savons qu'un des objectifs de Carrières de Vignats est de permettre à de futures entreprises de venir s'implanter sur les 6ha non exploités afin que ces entreprises puissent profiter de la plateforme multimodale pour leurs activités.

Nous n'avons aujourd'hui aucune visibilité sur les horaires et les jours d'exploitation des

sociétés qui viendront s'implanter sur le secteur à l'avenir.

Par conséquent, rien de nous garantit que le chemin de halage ne sera pas fermé les week-ends et jours fériés à terme.

> La société peut-elle s'engager à ce que les sociétés qui viendront s'implanter n'exploitent pas les week-ends et jours fériés afin de garantir l'ouverture du chemin de halage (qui est d'ailleurs très fréquenté) pour les habitants, promeneurs, cyclistes, joggeurs etc. les week-ends et jours fériés ?

Concernant le chemin de substitution proposé, il est louable de proposer une alternative mais il est à noter que le début de ce chemin alternatif ne se trouvera pas dans le même cadre qu'initialement puisqu'au lieu de longer la Seine, la population sera amenée à longer la voie ferrée et le champ se situant le long de la route du Noyer Paul, qui est une route passante, où circuleront les camions se rendant à l'entreprise Skytech notamment. Le caractère paisible, le cadre verdoyant et naturel seront perdus.

5) Concernant le comité de suivi environnemental

Dans le dossier, il est évoqué la "possibilité de mise en place d'un comité de suivi (qui se réunira tous les 2 ans) en cas de demande du Maire ou des services de l'Etat".

Il nous semble primordial que ce comité de suivi soit mis en place et qu'il se réunisse a minima annuellement (surtout en début d'exploitation) afin de présenter les résultats des suivis environnementaux de l'entreprise et pour recueillir la remontée des observations sur les nuisances éventuellement ressenties afin de pouvoir envisager des solutions.

> Serait-il possible à la société (comme elle l'a fait oralement lors de la réunion publique du 27 avril 2022 son président Geoffroy COLIN) de s'engager sur la mise en place de ce comité de suivi et ce à une fréquence annuelle ?

Pour information, lors de ladite réunion publique, le Maire de Le Val d'Hazey Philippe COLLAS s'est également engagé à demander la mise en place de ce comité.

> En tant qu'association citoyenne, qui a sollicité la tenue de cette réunion publique et qui suivi avec attention le dossier Carrières de Vignats, l'association Générations Val d'Hazey souhaite faire partie de ce comité de suivi. Merci de nous faire un retour sur notre demande svp.

> Serait-il possible également de proposer publiquement aux habitants qui le souhaitent de s'inscrire pour faire partie de ce comité ?

6) Concernant l'impact environnemental

Le secteur du projet est caractérisé par la présence de **nombreuses espèces parfois rares et une biodiversité riche.**

Nous notons que l'implantation de la société engendrera un **impact fort à modéré pour différentes espèces d'oiseaux** : l'Œdicnème criard, le Martin-Pêcheur d'Europe, le Vanneau huppé etc.

La Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) via le service Ressources Naturelles a émis une mention concernant le **risque de destruction d'espèces** (notamment le lézard des murailles) avec un **dérangement global de l'ensemble des espèces présentes.**

Notons à titre d'exemples les émissions sonores, lumineuses, l'abattage d'arbres, la destruction d'une partie de la ripisylve, l'augmentation du trafic fluvial (sensibilité du milieu aquatique) etc. qui viendront indéniablement perturber l'ensemble des espèces présentes.

7) Concernant le développement touristique du secteur Gaillon-Le Val d'Hazey

Des actions d'envergures ont été lancées par l'Etat, la Région Normandie, l'Agglomération Seine-Eure, le

Département de l'Eure pour accélérer le développement touristique sur notre secteur.

A titre d'exemple nous pouvons évoquer la rénovation, le développement du château de Gaillon, de ses jardins (54M€) et de ses abords via les projets "Petites villes de demain" (Gaillon, Le Val d'Hazey).

> Le développement touristique et culturel souhaité et débuté afin de favoriser les centres villes de Gaillon et de Le Val d'Hazey est-il réellement en adéquation avec le développement industriel qui a déjà commencé (Skytech) et se profile via l'implantation de Carrières de Vignats etc ?

Nous savons d'après les données remontées par l'Insee en janvier 2021, que la part de l'activité industrielle sur notre commune de Le Val d'Hazey est estimée à 13,1% (alors qu'elle est de 6,8% sur le territoire national et de 8,3% à l'échelle départementale).

> Quelle est la projection de cette part industrielle sur Le Val d'Hazey à 5 ans par exemple ? Il est nécessaire d'avoir une vision globale du projet de développement industriel et de se projeter sur notre capacité d'absorption de ces activités pour être en mesure de bien appréhender les impacts sur notre population, les mesures d'évitement, de réduction et compensatoires etc.

> Si la configuration du site est spécifique (axes routiers, ferré, fluvial), elle n'est pas unique sur l'axe de la Seine. A l'exception du secteur de Gaillon-Le Val d'Hazey, d'autres sites alternatifs ont-ils été envisagés et lesquels ? (exemple le secteur Le Goulet-Vernon)

Notons que dans le cadre du projet "Petite ville de demain" sur la commune de Le Val d'Hazey, les habitants ont été invités à réaliser un diagnostic pédestre de leur commune et son centre-bourg via les services de l'Agglomération Seine-Eure (et le bureau d'études Champ Libre) le samedi 5 février 2022. Il est ressorti que les nombreux chemins de balades constituaient un point très positif et que les habitants souhaitaient « garder le cachet naturel » de leur commune.

Avec l'implantation de nombreuses industries, le cadre de vie privilégié actuel et mis en évidence par les habitants eux-mêmes pourrait être fortement remis en question.

8)Concernant la création d'emplois

L'implantation de la société Carrières de Vignats va engendrer la **création de 8 à 10 emplois**, d'après les données relevées dans le dossier.

La création de la plateforme multimodale avec l'implantation d'autres sociétés le long de la Seine et notamment sur les 6ha non exploités par la société, devrait être propice à la création de nouveaux emplois dans le secteur industriel sur notre commune et aux alentours, comme avancé régulièrement par les représentants des collectivités concernées.

> D'après les études menées sur le sujet, pouvez-vous nous faire remonter des données chiffrées quant à la création d'emplois générés par ce projet d'implantation de plateforme multimodale sur les prochaines années sur la commune de Le Val d'Hazey et à terme ?

> A-t-il été réalisé un benchmark dans des zones similaires afin de savoir quel sera potentiellement le nombre d'emplois créés à terme et le pourcentage d'emplois réellement destinés aux résidents locaux ?